

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 23 septembre 2026

Extrait du procès-verbal

Le 23 septembre 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 16 septembre 2026.

Étaient présents Messieurs : Christophe CABRI, Didier TAUPIN

Étaient excusées Mesdames : Ghislaine GUILLEN, Chantal SUBRA

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°109-2026

CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION ET PRESENTATION AU PERMIS MER

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention relative à la formation et présentation au permis mer avec La Rochelle Nautique,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION ET PRESENTATION AU PERMIS MER

Le SDIS procède par le biais d'une convention avec le club La Rochelle Nautique à la formation au permis mer des stagiaires SSA (surveillance et sauvetage aquatique, anciennement BNSSA) pour la mise en œuvre de la surveillance des zones de baignade.

La précédente convention qui fixait le coût des stages à 165 € a été révisée. Un nouveau projet de convention a ainsi été établi pour une durée de trois ans avec une nouvelle tarification des stages à hauteur de 175 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle convention relative à la formation et présentation au permis mer avec La Rochelle Nautique et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le 24 SEP. 2026

B23092026 DEL 109

Pour le Président du conseil d'administration
et par délégation
le Directeur départemental

Contrôleur général Didier Morcaillou